AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE

Regu le 14/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Numéro SIRET: 24130037500029

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET: EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

ANNEE 2020

AR PREFECTURE **SOMMAIRE** 01\$-241300375-20200709-DEL66 2020-DE ReF4.Informations générales II.Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections p.3 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres p.4 p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses p.7 p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes III.Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses p.9 p.10 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses p.11

	ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - E	léments du bilan		1
p.14	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	l x	
p.15	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	l ŝ	
p.17	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	l ŝ	
p.18	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	l x	
p.19	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Ιŝ	
p.21	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	l â	
p.22	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	l â	
p.23	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	l \hat{x}	
p.24	A4 - Etat des provisions	l â	
p.25	A5 - Etalement des provisions	l x	
p.26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	l x	
p.27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	l x	
p.28	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.29	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	l x	
B - E	ngagements hors bilan		
p.30	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	x	
p.31	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	l \hat{x}	
p.32	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	l \hat{x}	
p.33	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	l \hat{x}	
p.34	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	l \hat{x}	
p.35	B1.6 - Etat des engagements reçus	l \hat{x}	
p.36	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	l \hat{x}	
p.37	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	l \hat{x}	
p.38	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	l \hat{x}	
p.39	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	x	
C - A	utres éléments d'informations		
p.40	C1 - Etat du personnel	x	
p.42	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	x	
p.43	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	l \hat{x} l	
p.44	C3.2 - Liste des établissements publics créés	l \hat{x} l	
p.45	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	l \hat{x}	
p.46	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - D	écisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.47	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	x	
p.48	D2 - Arrêté et signatures	l \hat{x} l	

p.12

p.13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

CONCTIONNEMENT

	FON	ICTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 823 295,47	1 263 172,00		
	+	+	÷		
R E P O	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
RTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 560 123,47		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 823 295,47	1 823 295,47		
	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	530 000,00	323 014,37		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 206 985,63		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	530 000,00	530 000,00		
•		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 353 295,47	2 353 295,47		

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire,

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT). (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votes correspondent aux crédits votes lors de cette etape budgetaire. De meme, pour les decisions modificatives et le budget supplementaire, les crédits votes correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENC	Έ
-------------------------------------	---

+

=

+

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	71 469,00	0,00	555 500,00		555 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	944 781,10		944 781,10
1	otal des dépenses de gestion courante	71 474,00	0,00	1 500 281,10		1 500 281,10
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	560 118,47	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Tota	il des dépenses réelles de fonctionnement	631 592,47	0,00	1 500 281,10		1 500 281,10
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (458 899,37		323 014,37		323 014,37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Tota	des dépenses d'ordre de fonctionnement	458 899,37		323 014,37		323 014,37
	TOTAL	1 090 491,84	0,00	1 823 295,47		1 823 295,47

0,00 D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 823 295.47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	1	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	154 527,00	0,00	888 497,00		888 497,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	39 752,00	0,00	374 675,00		374 675,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	194 279,00	0,00	1 263 172,00		1 263 172,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Tot	tal des recettes réelles de fonctionnement	194 279,00	0,00	1 263 172,00		1 263 172,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (336 089,37		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Tot	tal des recettes d'ordre de fonctionnement	336 089,37		0,00		0,00
	TOTAL	530 368,37	0,00	1 263 172,00		1 263 172,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 560 123,47

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 823 295,47

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	1	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010 20	Stocks (5) Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00 00,0	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0.00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement		0,00 0,00	0,00 0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	193 910,63	0,00	530 000,00		530 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	193 910,63	0,00	530 000,00		530 000,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Tot	tal des dépenses réelles d'investissement	193 910,63	0,00	530 000,00		530 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	336 089,37		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'investissement	336 089,37		0,00	C	0,00
	TOTAL	530 000,00	0,00	530 000,00		530 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 530 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20 204	Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations corporelles Immobilisations reques en affectation (6)		0,00 0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
23			0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	h	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
To	tal des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	458 899,37		323 014,37		323 014,37
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
To	tal des recettes d'ordre d'investissement	458 899,37		323 014,37		323 014,37
	TOTAL	458 899,37	0,00	323 014,37		323 014,37

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 206 985,63 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 530 000,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE	323 014,37
FONCTIONNEMENT (10)	·

AR PREFECTURE	
013-241300375-20200709-DEL66-2020-DE	
Resulte 14/07/2020CC VALLEE DES BAUX-ALPIL	LES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

2020

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
 (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par (a) A servir uniquement dans le cadre d'un survives sources sources de l'information de l'i
- (a) En depenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement realises sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tel exercice antérieur.

 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

 (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

 (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

 (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II - PRESENTATI	ON GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE	GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	555 500,00		555 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	944 781,10		944 781,10
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0.00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		323 014,37	323 014,37
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 500 281,10	323 014,37	1 823 295,47

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 823 295,47

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	530 000,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0.00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	530 000,00	0,00	530 000,00

0,00	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE
=	
520 000 00	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1)	Y compris les operations	s relatives au rattache	ement des charges	et des produits et	les opérations d'ordre s	semi-budgétaires.
/21	Voir lieto dos osóratione	d'ordro				

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hebitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

013-241300375-20200709-DEL66 2020-DE

Retu le 14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2	ı

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	888 497,00		888 497,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	374 675,00		374 675,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0.00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 263 172,00	0,00	1 263 172,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	560 123,47
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 823 295,47

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0.00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0.00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0.00	0.00
3	Stocks	0,00	323 014,37	323 014,37
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	323 014,37	323 014,37

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	206 985,63
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	= =
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 000,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Yoir liste des opérations d'ordre.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 I a commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 L otal des opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations douc compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	71 469,00	555 500,00	
6015 6045 605	Terrains à aménager Achats d'études, prestations de services (terrains à aménaç Achats de matériel, équipements et travaux	71 469,00	9 000,00 51 500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		495 000,00	
014	Atténuations de produits		0.00	
65	Autres charges de gestion courante	5,00	944 781,10	
6522 65888	Excédent des budgets annexes à caractère administratif Autres	5,00	944 776,10 5,00	
TO	OTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	71 474,00	1 500 281,10	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	560 118,47	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	560 118,47	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	631 592,47	1 500 281,10	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	458 899,37	323 014,37	
7133	Variation des en-cours de production de biens	456 007,88	323 014,37	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	2 891,49	0,00	
ТОТ	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	458 899,37	323 014,37	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	458 899,37	323 014,37	
TOTAL D	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 090 491,84	1 823 295,47	

	+
RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 823 295,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

 ⁽¹⁾ Detailler les chapitres budgetaires par article conformement au plan de comptes applique par la commune ou rétablissement.
 (2) cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est interieur au montant de rexercice N-1, le montant du compte do 112 sera negaul.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

BP

2020

III - VOTE DU BUDGET	101
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)		Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	154 527,00	888 497,00	
7015	Ventes de terrains aménagés	154 527,00	888 497,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	39 752,00	374 675,00	
7473	Départements	39 752,00	374 675,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES 0+74+75+013)	194 279,00	1 263 172,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	194 279,00	1 263 172,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	336 089,37	0,00	
7133	Variation des en-cours de production de biens	336 089,37	0.00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	336 089,37	0,00	
TOTAL	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	530 368,37	1 263 172,00	

	•
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	560 123,47
	= = =
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 823 295,47

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE

Regul 1e 14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPILIES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III	1
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Total des dépenses d'équipement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	193 910,63	530 000,00	
168751	GFP de rattachement	193 910,63	530 000,00	
	Total des dépenses financières	193 910,63	530 000,00	
То	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	193 910,63	530 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	336 089,37	0,00	
	Charges transférées (9)	336 089,37	0,00	
3351	Terrains	147 440,62	0,00	
3354	Études et prestations de services	35 717,00	0,00	
3355	Travaux	62 488,46	0,00	
33581	Frais accessoires	1 214,00	0,00	
33586	Frais financiers	89 229,29	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	336 089,37	0,00	
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	530 000,00	530 000,00	

	+
RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
R-1-1-R

013-241300375-20200709-DEL66 2020-DE

Regul 1e 14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement		0,00	
Te	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	458 899,37	323 014,37	
315	Terrains à aménager	2 891,49	0.00	
3351	Terrains	299 076,13	162 317,62	
3354	Études et prestations de services	4 000,00	7 765,00	
3355	Travaux	62 488,46	62 488,46	
33581	Frais accessoires	1 214,00	1 214,00	
33586	Frais financiers	89 229,29	89 229,29	
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 899,37	323 014,37	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	458 899,37	323 014,37	
TOTAL	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	458 899,37	323 014,37	

	Ψ
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
V.	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	206 985,63
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

	AR PREFECTURE			
	00375-20200709-DEL66_2020-DE			
Regu le :	14/07/202©C VALLEE DES BAUX-ALPIL	LES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP	2020
	III - V	OTE DU BUDGET	111	-
	III - V	OIL DO BODGET	H	
	DETAIL DES CHAPIT	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	r	testes à féaliser -1 (2)(4)	Propos nouv (3	elles	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	а	0,00		0,00	b 0,00	
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes	à réal	iser N-1 (2)			Recettes de l'ex	xercice
TC	OTAL RECETTES AFFECTEES	С		0,00		d		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif

B-1-3-B3

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

.3-			375-	20200		TURE	_2020-DE	
:çu	le	14,	/07/	2020				
	202				1			
	BP		≥	A2.1		Encours restant dû au		
					-	Montant des remboursements N-1	Remboursement du tirage	
						Mont	Intérêts (3)	
	ENCE					Montant des		
	EMY DE PROVI			A DETTE 1)		Montant maximum	autorisė au 01/01/N	
	- EXT ZA ST R		IV - ANNEXES	ENTS DU BILAN - ETAT DE LA [CREDITS DE TRESORERIE (1)		Date de la décision de	réaliser la ligne de trésorerie (2)	
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE		IV - A	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)				Crédits de trésorerie (Total)
		Į						519
- 1	- 1							

B-3-4-A21

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Indiquer la date de la délibérant de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publiets de trésorerie pour les publiets de trèsorerie pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publiets de trèsorerie pour les publiets de trèsorerie pour les mprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publiets de trèsorerie pour les publiets de trèsorerie pour les mprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publiets de trèsorerie pour les publiets de trèsorerie pour les mprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publiets de trèsorerie pour les publiets de trèsorerie pour les mprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publiets de trèsorerie pour les publiets de trèsorerie pour les autories de la des mandais de trèsorerie pour les mprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publiets de trèsorerie pour les mprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour les publics de trèsoreries de la despise de trèsoreries de la despise de trèsoreries de trè

13-24 egu 1	1300 e 14 07 07	37! /0'	AR 5-2(7/2(PREF 020070 020		ELGiocopi	6 2021 2021 2020 2000 2000 2000 2000 2000	0-D	E	A-1		
	ВР		Δ	A2.2		Profil	d'amortissement sement (7) anticipé partiel O/N			0		
						Périodicité	des rembourse- ments (6)			<		
					u contrat		a- Devise			0:0		
	믕				Emprunts et dettes à l'origine du contrat	Taux initial	Niveau Taux de taux actua- (5) riel		3	0.0		
	OVEN			t 166)	dettes à		Index (4)					
	DE PR			TE 6449 e	unts et	Type de	taux d'intérêt (3)			<u>L</u>		
	ZA ST REMY DE PROVENCE			ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE ITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	Emp		Nominal (2)	557 785,00	557 785,00	557 785,00 F	557 785,00	
			EXES	ETAT		Date du	premier rembt			23/04/2013		
	S - 13 - E		IV - ANNEX	U BILAN		Date d'émission						
	PILLE			PAR NA			Date de signature			23/04/2013		
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - EXT			ELEMENTS DU BILAN - ETA REPARTITION PAR NATURE DE DET			Organisme préteur ou chef de file			CCVBA		
	CC VALLE					Nature	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)	168751 GFP de rattachement (total)	AVANCE BUDGET	Total général	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal: montant emprunté à l'origine.

(3) Nominal: montant emprunté à l'origine.

(3) Mye de sua d'intérère. Et liste, 1's titles, 1's camplèse (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Martioner le ou les types d'index ex Euribor 3 mois.

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le periodicé des remboursements As annuelle, B.: bimestrielle, S.: semestrielle, X. autre.

(7) Indiquer la periodicé des remboursements manuel contratt, P pour amortissement annuel progressif. F pour in fine, X pour autres à préciser

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel contratt, P pour amortissement annuel contratt, P pour amortissement annuel suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).

													Regu 1	013-24
CC VALLE	E DES BAL	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT	S - 13 - E		ZA ST REMY DE PROVENCE	OVENC	щ				ВР	202	e 14	1300
													107	375
			IV - ANNEXI	EXES							2		7/2	AR 5-21
REI	EI PARTITION	LEMENTS I	OU BILAN -	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	4 DETTE 16449 et 16	6) (suit	(e)				A2.2)20	
					Emprunts et Dettes au 01/01/2020	et Dettes	au 01/01	/2020					F	9-0
Nature	Couverture ?		Catégorie	Capital restant			Taux d'intérêt	rêt	Annı	Annuités de l'exercice			H	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)	dû au /01/2020	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du Index (13) taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICNE l'exerci	υŅ	6_202
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		00'0		530 000,00					193 910,63	00'0	00'0		0 0	0-0
168751 GFP de rattachement (total)		00'0		530 000,00					193 910,63	00'0	00'0		00,0)E
AVANCE BUDGET	z	00'0		530 000,00	7,25	LL.		0.0	193 910,63	00'0	00'0		00,0	
Total général		00'0		630 000,00					193 910,63	00'0	00'0		8	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorene, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convoient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Si l'emprunt à couverture, il convoient de compléter le tableau « détail des opérations de superations de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F. Tixe; IV. variable simple : C. complexe (c'est-à-dire un taux variable) qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de laux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du budget.
(15) Taux après opérations de couverture deventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer les intérêts des au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66611.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		F	R PREFI	ECTURE		1						
013-2 Regu	4130 le 1	0375- 4/07/	R PREFI -20200709 -2020	t t pe de selon se	E	% 00'0						% 00'0
	202			<u>e e a t</u>		1						
	2(≥	A2.3	Intérêts à Intérêts à percevoir au payer au cours de cours de l'exercice (le texercice (10) cas échéant)		00'0						00'0
	ВР			Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		00'0						00'0
				Niveau du taux à la date de vote du budget (9)				1 1 1 1 1 1				
				Taux maximal après couverture éventuelle (8)								
			A1)	Coût de sortie (7)								
	ROVENC		T DE LA DETTE JCTURE DE TAUX (HORS A1)	Dates des Taux Taux périodes minimal maximal bonifiées (5) (6)								
	Y DE P		E TAU)	Taux minima (5)						4		
	ST REM		DE LA DI TURE D	e Dates des périodes at bonifiées								
	XT ZA	EXES	ETAT I	Duré du contr								
	-13 - E	IV - ANNEXE	SILAN -	Type d'indices (4)								
	ALPILLES .	2	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAI	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)		00'0						00'0
	DES BAUX-		ELEN TITION DES	Nominal (2)		00'0						00'0
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE		REPAR	Organisme prêteur ou chef de file								
				Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	Option d'échange (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	Multiplicateur jusqu'à 5	Autres types de structures (F)	TOTAL GENERAL

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(2) Nominal : montant de l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Indiquer le cassification des find cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couverte.

(4) Indiquer le cassification de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices course euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices de nominant, l'index ou la formula correspondant aux minimal du contrat de prét sur toute la durée du contrat (7) Cott de sorie: indiquer le montant de l'indemnité contracture éventuelle de remboursement définitif de l'empunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine de de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(3) Indiquer les intrés à payer au titre de comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6611 et des intér

17

		Regu	013-2	
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	ВР	le :	4130	
		4,	03	
IV - ANNEXES	2	/07/	375-	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4	202	R F 202	
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		0	0 (

		TYPOLOGIE DE LA	TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	'ENCOURS (1)				
Indices sous-jacents	us-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	TURE DEL66_2
Structure			ces indices		zone euro			020
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	Nombre de produits	-						DE
variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	% de l'encours	100,00%						
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	530 000,00						
	Nombre de produits							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(F) Autres types de structures	% de							Τ
	Montant en euros							Τ

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	AUX-ALPIL	TES -	13 - EXT Z	A ST REN	IY DE PRO	VENCE				ВР		1e 0Z0Z
			≥	IV - ANNEXE	မြ							 ≥	14/07/
	E DE	ELEMENT;	S DU B	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	T DE LA C COUVER	DETTE TURE (1)						A2.5	
	"	Emprunt couvert	wert				sul	Instrument de couverture	de couver	ture			1 66
		Capital				Nature de						Primes éventuelles N	selles
Instruments de couverture (Pour chaque Ré ligne, indiquer le numéro de contrat) I	Référence de l'emprunt couvert	restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Type de la couverture (3) (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Date du Date de périodicité de Montant des début fin du règlement des commissions contrat contrat intérêts (4) diverses	Montant des commissions diverses	e e	Frimes of the second of the se
												H	
													Ц

Ī			AR PREFECTURE	
	013-2 Regu		0375-20200709-DEL66_2020-DE 4/07/2020	
L		0		
		202		

A2.5 ≥

ВР

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) **ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

IV - ANNEXES

_	_	-	_	_
	Catégorie d'emprunt (8)	Avant opération Après opération de couverture		
	Catégorie d	Avant opération Après opération de couverture de couverture		
	uits constatés e du contrat	Produits c/768		
ouverture	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Charges c/668		
Effet de l'instrument de couverture	Taux reçu (7)	Pemprunt Index (5) Niveau de Index Niveau de couvert taux (6) taux (6)		
de l'inst	Taux	Index		
Effet (Taux payé	Niveau de taux (6)		
		Index (5)		
	Référence de	l'emprunt couvert		
Instruments de	couverture (Pour chaque Référence ligne, indiquer le de	numéro de contrat)		Total

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget. (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap. (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

AR PREFECTURE	
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE	
Regula 14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALP	1

ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.6
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à		botto cir ouphar a		Do	nt
	l'origine (2)	-7-7 N	l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL						
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

21 B-3-4-A22

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Γ	AR PREFECTURE							
Ш	013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE							
Ŀ	CC VALLEE DES BAUX-ALPIL	ES ·	- 13 -	EXT 2	A ST F	REMY	DE PRO	OVENCE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.7
AUTRES DETTES	

2020

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

B-3-4-A27 22

HR PREFECTORE			
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE			
Resp. 1e 14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPIL	ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	RP	2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE							
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisatio	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT):						
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)					

B-3-4-A3 23

AR PREFECTURE	1						
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE Result 14/07/202@C VALLEE DES BAUX-ALPIL	Į,	6 42	_	EVT 74 CT DEMV DE DDOVENOS			
RESIDENCE DES BAUX-ALPIL	E	5 - 13 -	_	EXT ZAST REMY DE PROVENCE			
	IV - ANNEXES						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
ETAT DES PROVISIONS	

2020

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		TEX, 17			
TOTAL					

B-3-4-A4 24

⁽¹⁾Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée (2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE

Regar 1e 14/07/2020 CG VALLEE DES BAUX-ALPILI ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

AR PREFECTURE							
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE							
Regu le 14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPILI	ES	- 13 -	EXT Z	STRE	MY DE P	ROVENO	Æ

14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY	DE PROVENCE BP	2020
IV - ANNEXES	IV	1
ELEMENTS DU BILAN	A6.1	1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - I	DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENS =A + B	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	530 000,00	530 000,00
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	530 000,00	530 000,00
1687	Autres dettes	530 000,00	530 000,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	530 000,00	0,00	D001 0,00	530 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

ES	- 13 -	EXT ZA	ST REMY	DE PROVENCE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	0,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
Ressourc	es propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	206 985,63	0,00	206 985,63

	Mon	tant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	li .	530 000,00
Ressources propres disponibles	IV	206 985,63
Solde	V = IV - II (6)	-323 014,37

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFERES	A8

2020

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=l - (II+III)

B-3-4-A8 28

						013- Regu	
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST R	ZA ST REMY DE PROVENCE			BP	202	2413 le	
						03 4.	
IV - ANNEXES				2		375- /07/	A
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	COMPTE DE TIERS (Dét	:ail) (1)		A9		2020 2020	R PI
CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	TE DE TIERS (Détail) (1)					0709-DEL	REFECTL
№ opération : Intitulé de l'opération :	on :		Date de la	Date de la délibération :		66_	IRE
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	is votés	Total (4)	2020-D	
DEPENSES (a)							
Dépenses nettes (a-c)							1
RECETTES (b)							
Recettes nettes (b-d)							
						1	

29

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (frois restes à réaliser).
(3) Ar empir uniquement en cas de reprise des résultaits de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultaits.
(3) Total = Résultait N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
B-3-4-A9

	DES BA	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT	ES - 13 -	12	T REA	J DE	A ST REMY DE PROVENCE	VENC					8	2020	egu le
															14.
			IV - ANNEXI	NEXES										 ≥	/07/
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	TS HOR	i 등 열l	BILAN - EP	AGAGEMEN COMMUNE	NTS	ONN ETA	ES ET 3LISSI	RECL	s L				B	B1.1	2020
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU	ANTIS PAR		LA COMML		ABLIS	SSEMI	ENT (aı	t. L.23	13-1 6°	, L.5211-	36 et L.57	L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)	(Log		709-DEL66,
Objet de Organisme	Organisme prèteur ou chef		Montant initial	Capital restant Deantal dû au 01/01/N		Périodi- cité des rem-	Tau	Taux initial	F	Taux à la date du vote du budget (6)	du vote du t (6)	Catégorie	Indices ou devises pouvant	Annuité garantle at l'exercice	2 62 0 - D
de file	de file			7	ellenb	sements (2)	Taux Inc (3) (4	index Ta (4) actu	Taux Taux actuariel (3)	(4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	E capital
						7 7									Ш
							7,71								
							-								

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer La périodicité des remboursements A: amuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'indérés. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux annuel, tous frais compris.
(7) Calégorie de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des interêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66171 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

30

Ī				Αl	R PR	REFECTURE	
	013-2 Regu				2020 2020	0709-DEL66_2020-DE	
L		0.0	Н				
		70	П				

B1.2 ≥

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV - ANNEXES

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

ВР

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	uros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	V.	0.00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	80	0.00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	O	00'0
Provisions pour garanties d'emprunts	Q	00'0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	00'0
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	=	1 263 172,00

	g
П	C
	Ę
	_
П	ງ
	252
	225
	•
	_
	Œ
	ਟ
	ŧ
	π
	_
	g
	7
	ď
	å
	÷
	"
	č
	<u>ç</u>
	70
	è
	2
	2
	÷
	İ
	•
	_

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

%00'0

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT. (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT. (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE Regu le 14/07/2020

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	

Exercice d'origine	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance de	Désignation du crédit	Durée du		Montant de	s redevan	ces restar	t à courir	
du contrat		l'exercice	bailleur	contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier. (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B-3-4-B13 32

042.4	11120		AR PRE -202007		TURE)EL66_2020-	DE
Regu	le 1 07 07	#/07.	-202007 ⁄2020	חש-ם		-DE
	8		1	1	3	\vdash
	56	│ │ ≥	B1.4		Date de fin eu contrat de PPP	
	ВР				Durée du contrat de PPP (en mois)	
					Montant total Montant de la Durée du prévu au titre du rémunération du contrat de PPP cocontractant (en mois) (TTC)	
	VENCE		T RECUS VE		Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	
	T ZA ST REMY DE PROVENCE	XES	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT	IV - ANNEXI	GEMENTS HORS BILAN - ENGAGE ETAT DES CONTRATS DE PARTER		Organismes cocontractants	
	E DES BAUX-AL		SAGEMENTS HO ETAT DES CO		Année de signature du contrat de PPP	
	CC VALLE		ENC		Libellé du contrat	

3	1
Date de fin de contrat de PPP	
Durée du Date de fin du contrat de PPP contrat de (en mois)	
Montant total Montant de la srévu au titre du contrat de PPP cocontractant (TTC)	
Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	
Nature des prestations Montant total Montant de la Durée du prévues par le contrat prévue au titre du contractant de PPP cocontractant (en mois)	
Organismes cocontractants	
Année de signature du contrat de PPP	
Libellé du contrat	

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE

14/07/2020

CC VALLEE DES BAUX-ALPILIES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP	2020	Ì
---	----	------	---

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
			_				
TOTAL							

B-3-4-B13 34

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR PREFECTURE	
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE	
Regu 1e 14/07/202@C VALLEE DES BAUX-ALPIL	ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS PECUS	

2020

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTA	\L					

B-3-4-B13 35

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE Regu le 14/07/2020

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP	2020
	4	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7
(article L. 2311-7 du CGCT)	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

36

AR PREFECTURE	
013 <u>-241300375-20200709-DEL66_2020-DE</u>	
Reduile 14/07/2020C VALLEE DES BAUX-ALPII	

107/2020C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP	2020
IV ANNEVEC	D.4	7
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1	7
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

	l n	nontant des AP			Montar	it des CP	
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	paiement antérieurs (réalisations	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1

B-3-4-B21 37

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE

Regist 1e 14/07/2020 CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

	N.	fontant des AE			Montar	nt des CP	
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

B-3-4-B21 38

013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE Result 14/07/202<u>©C VALLEE DES BAUX-ALPIL</u>ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

BP

2020

r au 01/01/N :					
		Dépense	S		
Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
04/40/01					
	r au 01/01/N : Libellé article r au 31/12/N :	r au 01/01/N : Libellé article Montant	r au 01/01/N : Dépenses Libellé article Montant Chapitre	r au 01/01/N : Dépenses Libellé article Montant Chapitre Article	r au 01/01/N : Dépenses Libellé article Montant Chapitre Article Libellé article

TOTAL Reste à employer a	a 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer a	31/12/N:	•	

B-3-4-B3 39

							013- Regu	
DES BAUX-A	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	A ST REMY DE PRO	VENCE		ВР	202	2413 le	
	IV - ANNEXE	S			2		00375- 14/07.	í
EMENTS D	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT	T DU PERSONNEL AU 01/01/2020	U 01/01/2020		C		-202 ⁄202	AR F
CATEGORIES	RIES EMPL	OIS BUDGETAIRES (3)	(3	EFFECTIF	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	MPLOIS	70 9-DE	FECT
<u>Y</u>	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	166_2020	URE
							DE.	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories s. A. B. ou C.

(3) Emplois budgétaires crées par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps le montain travaille (ETFT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de cartain a l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de cartain a l'activité des travail à l'activité de temps de travail à l'activité de temps activité de temps partiel, à 80% (quotité de travail a l'activité de travail à 100%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail a l'activité de travail à 100%) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail à 100%) présent de missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n'84-53 du 26 janvier 1984 etc.

40

B-3-4-C1

						FE(
013- Regu	2413 le			-202 -202		09-	DEL	.66.	_202 I	0-0 1)E	
	202	F	_		7	Н			Н	Н		
	BP 2		2	2		CONTRAT	Nature du contrat (5)					
				1/2020		NOO	Fondement du contrat (4)					
	ZA ST REMY DE PROVENCE			SONNEL AU 01/0		REMUNERATION (3)	Euros					
	ZA ST REMY I	1 1 1 1 1 1 1	(ES	ES AT DU PER	AT DU PER	REMUN	Indice					
	S - 13 - EXT		IV - ANNEXES	ATIONS - E		SECTEUR	(2)					
	AUX-ALPILLES	AUX-ALPILLE	SAUX-ALPILLE	AUX-ALPILLE		NTS D'INFORM	RIES	(1)		01_11		
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT			AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020		AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	01/01/N		TOTAL GENERAL	(1) CATEGORIES: A, B et C.	(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique. URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Social. MS : Médico-social. MT : Médico-technique. SP : Sportif. CULT : Culturel ANIM : Animation. PM : Police. OTR : missions non rattachables à une filière.	

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuella, indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuella).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladle, matemité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires busceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3": emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4": emplois à temps non complet des communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de 3-3-5": emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à ducée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38. article 38 travailleurs handicapés carégorie C.
47. article 47 recutlements directs van emplois fonctionnels
410 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'anticle 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

4

AR PREFECTURE	
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE	
Regu le 14/07/202@C VALLEE DES BAUX-AI	P

u le 14/07/202€C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP	2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT	
FINANCIER	
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	

Les documents Toute personne a le	financiers et comptables de c droit de demander communic	es organismes sont mis ation sur place et de pre	à la disposition du public à ndre copie totale ou partie	lle à ses frais.
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
<u>Détention d'une part du</u> <u>capital</u>				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
<u>Autres</u>	_			

B-3-4-C2 42

⁽¹⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif); (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

AR PREFECTURE 013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE

Regulie 14/07/202C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - EXTIZA STIREMY DE PROVENCE BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	
OU L'ETABLISSEMENT	

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

AR PREFECTURE	
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE	
Regu le 14/07/2026C VALLEE DES BAUX-ALPIL	ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	

BP

2020

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	(oui /

B-3-4-C31 44

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

⁻ soit de la seule autoritaire mandres. Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

AR PREFECTURE
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE Regul le 14/07/202 ©C VALLEE DES BAUX-ALPIL

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.3
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

BP

2020

Catégorie	 Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	(oui /

B-3-4-C31 45

AR PREFECTURE	
013-241300375-20200709-DEL66_2020-DE Resu 1e 14/07/202 @C VALLEE DES BAUX-ALPIL	
Regu le 14/07/202@C VALLEE DES BAUX-ALPIL	ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.4
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

BP

2020

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

B-3-4-C31 46

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	
TOTAL						

B-3-4-D1 47

Présenté par le Président, A Fontvieille, le 09/07/2020 Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Fontvieille, le ...09 /07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 39
Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES: Pour: 40
Contre:

Abstention : O3/07/2020

ALI OGŁOU Grégory	~	The same
ARNOUX Jacques		A
BISCIONE Marion		B.
BLANC Patrice		4=
BLANCARD Béatrice		
BODY-BOUQUET Florine		Burgan
CALLET Marie-Pierre		000
CARRE Jean-Christophe		
CASTELLS Céline		Sand
CHERUBINI Hervé		all
CHRETIEN Muriel		Mlw
COLOMBET Gabriel		otamber
ESCOFFIER Lionel		(A)

	AR PREFECTURE			
01 3-2413 Re gu le	100375-2020CCVALLEE DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	ВР	2020
		V - ANNEXES	IV	7
	ARRE	TE ET SIGNATURES	D2	7

FAVERJON Yves	4
FRICKER Jean-Pierre	
GALLE Michel	(9)
GARCIN-GOURILLON Christine	quallace
GARNIER Gérard	4
GESLIN Laurent	dy
JODAR Françoise	
LICARI Pascale	Red 0
LODS Lara	7700
MANGION Jean	
MARECHAL Edgard	
MARIN Bernard	Juny
MAURON Jean-Jacques	2
MILAN Henri	
MISTRAL Magali	- White
MOUCADEL Stéphanie	
OULET Vincent	M

B-3-4-D2 49

AR PREFECTURE		
013-241300375-2026とVALL性色DES BAUX-ALPILIES - 13 - EXT ZA ST REMY DE PROVENCE	BP	2020
V - ANNEXES	IV	7
ARRETE ET SIGNATURES	D2	1

PELISSIER Aline	Advis
PERROT-RAVEZ Gisèle	Apres.
PLAUD Isabelle	
PONIATOWSI Anne	Howevou
ROGGIERO Alice	All to
SANTIN Jean-Denis	Pla R
SCIFO - ANTON Sylvette	huns
THOMAS Romain	mai la
UFFREN Marie-Christine	the
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture,	le,	et de la publication le
	A Saint-Rémy-	le-Provence le

B-3-4-D2 50